

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SANCOINS (Cher)**

Département du Cher
Arrondissement de Saint-Amand-Montrond

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 OCTOBRE 2023

DÉLIBÉRATION N° 20/2023

OBJET :	CHOIX DU LOGO DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE SANCOINS				
<i>Nomenclature :</i>	<i>9.1 Autres domaines de compétences des communes</i>				
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant au vote
10	11	6	5		
Rapporteur :	Pierre GUIBLIN				
Secrétaire de séance :	Dominique CIVRAY				

L'an deux mil vingt-trois, le trois octobre, à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sancoins s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre GUIBLIN, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Pierre GUIBLIN, Sodia PHILIPPEAU, Laetitia GLORIAU, Ginetto ANZIL, Dominique CIVRAY, José ANTONIO, Maurice MICAULT, Nadège VALENTI, Carole BENARD, Nicolas BERGER.

Absent ayant donné pouvoir :

Monsieur Adrien FONTAINE a donné pouvoir à Monsieur Nicolas BERGER.

Absentes excusées :

Madame Jeanne GAZEAU

Madame Sandrine BELIN

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 13

POUVOIR : 1

PRESENTS A LA SÉANCE : 10

Date de convocation : 25 septembre 2023

Date d'affichage : 25 septembre 2023

DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sancoins ;
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
Vu le rapport du Président ;

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) étant une structure juridique autonome, indépendante de la commune de Sancoins, il convient de définir le logo représentant cette structure.

Considérant la présentation de dix logos numérotés ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et sur proposition du Président :

- **décide de retenir le logo n°1 pour devenir le logo du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Sancoins (document annexé).**

Délibération adoptée à la majorité.
5 votes Contre.

A Sancoins, le 4 octobre 2023

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Président



Pierre GUILLET

Le secrétaire de séance,

Dominique CIVRAY

Date de publication : 11/10/2023

Mode de publication : mise en ligne.